

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°36 - 2022 relative au calendrier universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2022-2023 pour le volet pédagogique.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Calendrier universitaire 2022-2023

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14 106 12022

Document mis en ligne le : 14 106 12022